



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 9 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	18
QUORUM	10
DATE DE CONVOCATION	
3 mars 2026	
DATE D’AFFICHAGE	
19/03/2026	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 13 MARS 2026 et publication du 13 MARS 2026	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt-six, le **neuf mars**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **trois mars deux mille vingt-six** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET (arrivée à 20h05), Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK et Roseline TRAMBOUZE

Absents avec pouvoir :

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE
Didier DUPIN donne pouvoir à Patrick DUCROS
Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Katy VAZQUEZ DUDEK

Absente sans pouvoir :

Lucie ROCH (arrivée à 20h16).

Secrétaire de séance : Bernard PLACE

OBJET : 2026-012 : Subventions accordées pour 2026

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal les subventions à verser pour l'exercice 2026.

De plus, Monsieur le Maire informe que la charte d'engagement républicain a été signée par tous les Présidents de chaque association.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **d'accorder** les subventions suivantes, dont les dépenses correspondantes seront imputées sur le compte 65748 du chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget général :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20260309-2026-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2026
Publication : 13/03/2026

- A l'unanimité :

- Les Aiglons de Perreux : 1 000 €
- CAP sur Perreux : 800 €
- Harmonie du Coteau : 300 €
- Les Amis de la Forêt : 800 €
- Amicale des donneurs de sang : 500 €
- Club culturel : 200 €
- Sou de l'école publique / activités éducatives : 500 €
- OGEC / cantine : 8 500 €
- OGEC / fonctionnement : 36 500 €
- La Soupe au Caillou / périscolaire : 75 000 €
- La Soupe au Caillou / E.V.S. : 20 000 €
- Amis de Perreux - ASMV : 1 000 €

- Par 17 voix pour et 1 abstention (Sylvain GIRARDIN) :

- Football club de Perreux : 1 000 €

- Par 17 voix pour et 1 abstention (Sylvie RENARD) :

- Comité intersociétés : 3 003.63 €

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 9 mars 2026

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance

Bernard PLACE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20260309-2026-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2026
Publication : 13/03/2026